

Tableau des emplacements réservés :

LIBELLE	numéro	surface en ha	commune
Aménagement accès chaufais	01	0,20	Le Plessis Lathelle
Aménagement d'un chemin d'accès	02	0,03	Le Plessis Lathelle
Espace de tri	03	0,1	Le Plessis Lathelle
Extension station d'assainissement collectif	04	0,43	Marchésieux
Extension des équipements scolaires	05	0,15	Marchésieux
Aménagement d'un espace de stationnement	06	0,7	Periers
Voie de desserte des îlots de la reconstruction	07	0,06	Periers
Voie de desserte des îlots de la reconstruction	08	0,06	Periers
Voie de desserte des îlots de la reconstruction	09	0,04	Periers
Voie de desserte des îlots de la reconstruction	10	0,05	Periers
Voie de desserte des îlots de la reconstruction	11	0,04	Periers
Voie de desserte des îlots de la reconstruction	12	0,1	Periers
Création d'un accès	13	0,12	Roads
Extension salle des fêtes	14	0,07	Saint Martin d'Aubigny
Aménagement d'un espace de stationnement	15	0,02	Saint Martin d'Aubigny
Aménagement d'un espace de stationnement et sécurisation de l'embarcadere de transport scolaire	16	0,04	Saint Martin d'Aubigny
Aménagement d'un espace de stationnement	17	0,06	Saint Martin d'Aubigny
Accès	18	0,00	Saint Sébastien de Roads
Amélioration visibilité carrefour	19	0,01	Saint Sébastien de Roads

- Zones urbaines :**
- UA-Zone urbaine à dominante habitat
 - UAU-Zone urbaine à dominante habitat, centre ville Périers
 - UAP-Zone urbaine à dominante de parc urbain
 - UE-Zone urbaine à dominante équipement
 - UT-Zone urbaine à dominante touristique
 - UZ-Zone urbaine à dominante activités économiques
 - UZE-Zone urbaine à dominante activités économiques - Poste RTE
 - UZU-Zone urbaine à dominante activités économiques, à vocation renouvellement urbain
- Zones à urbaniser :**
- 1AUh-Zone d'extension à dominante habitat à court ou moyen terme
 - 1AUz-Zone d'extension à dominante activités économiques à court ou moyen terme
 - 2AUh-Zone d'extension à dominante habitat à moyen ou long terme
 - 2AUz-Zone d'extension à dominante touristique à moyen ou long terme
- Zones agricoles :**
- A-Zone agricole
 - AY-STE/CAL - Secteur à vocation économique en lien avec l'agriculture - L 151-13 du CU
 - AZ-STE/CAL - Secteur à vocation économique - L 151-13 du CU
- Zones naturelles :**
- N-Zone naturelle
 - NL-Zone naturelle à dominante loisirs
 - NP-Zone naturelle à protection stricte
- Patrimoine bâti :**
- Bâtiment religieux à protéger - L 151-19 du CU
 - Bâtiment remarquable à protéger - L 151-19 du CU
 - Petit patrimoine à protéger - L 151-19 du CU
 - Bâtiment vernaculaire à protéger - L 151-19 du CU
- Eléments naturels :**
- Espace boisé classé - L 113 - 1 du CU
 - Espace boisé à protéger - L 151 - 23 du CU
 - Terrain cultivé à protéger - L 151-23 du CU
 - Jardins familiaux à préserver - L 151-19 du CU
 - Territoire concerné par l'OAP frange bocagère des marais
 - Haie à protéger - L 151-19 du CU
 - Alignement d'arbres remarquables à protéger - L151-19 du CU
 - Arbre remarquable à préserver - L 151-19 du CU
 - ▲ Palmier de Chine à préserver - L 151-19 du CU
- Autres dispositions :**
- Emplacement réservé - L 151-41 du CU
 - ★ Bâtiment pouvant faire l'objet d'une demande de changement de destination - L 151-11 du CU
 - Préservation du commerce de proximité, centre ville Périers - L 151-16 du CU
 - Nouveau boulevard urbain à créer - L 151-38 du CU
 - Préservation des venelles piétonnes - L 151-38 du CU
 - Secteur concerné par une OAP sectorielle
- Autres informations :**
- Construction récente non-cadastrée
 - Cimetière

Les superficies affichées ou extraits du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage.